2026 | 029

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 039-213900392-20260917-2026_D029-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Date d'affichage
24/09/2026

Date de la convocation
17/09/2026

OBJET de la DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BARRE
Séance du 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil **deux mil vingt six, le vingt deux septembre** à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de Monsieur Frédéric PAILLARD, Maire

Présents : **Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Frédéric PAILLARD, Lydia PARGUEY, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI.**
Absent excusé : **Rudy MASRABAYE.**
Secrétaire : **Sylvain LHOMME**

DEVIS DIVERS

- **Taille haie** :
Vu la panne de l'ancien taille haie et le coût de réparation,
Vu la nécessité de remplacer le matériel défectueux,
Considérant le devis de l'entreprise RACINE pour un taille haie, avec un rayon de coupe de 60 cm, sur batterie, permettant à l'agent de travailler en toute sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, par 10 voix pour, valide le devis de l'entreprise RACINE pour un montant de 484,29 € HT.

- **Rondins** :
Vu qu'il a été constaté à plusieurs reprises que la fontaine est utilisée comme repose vélos lors d'arrêt à la table de pique-nique sur la Place des Racontottes.
Vu la volonté d'aménager l'espace à moindre coût,
Vu la proposition d'installation de rondins de bois aux abords de la fontaine respectant celle-ci et évitant le passage de vélos sur la pelouse pour stationner contre les arbres et arbustes.
Considérant le coût de la fourniture de 253.30 € HT à ajuster en fonction des matériaux achetés et de l'installation par les élus,

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, valide la proposition d'aménagement aux abords de la fontaine.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 039-213900392-20260917-2026_D029-DE

- **Panneaux** :
Vu les devis proposés pour l'achat de plusieurs panneaux informatif (eau potable, aire de jeux sans tabac, roulez tout doux) et signalisation locale pour annoncer les aménagements de la commune.
Vu la disparition du panneau d'entrée du village,
Vu la demande de prise en charge auprès du Conseil Départemental concernant les panneaux de signalisation d'information locale (table de pique-nique et eau).
Considérant la réponse favorable du Conseil Départemental
Considérant le coût des autres panneaux de 293 € HT.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, valide le devis proposé.

- **Pièges à frelons** :
Vu la proposition de l'intercommunalité pour un achat groupé au tarif de 32 € avec un minimum de commande de 3 pièges.
Considérant la volonté de la commune de s'équiper de 2 lots.

Le Conseil Municipal, par 10 voix, valide l'achat de 6 pièges.

- **Curage** :
Vu la nécessité de réaliser le curage de la buse bouchée rue de la Messotte.
Considérant les devis proposés,
Considérant l'offre de l'entreprise SANVOISIN,

Le Conseil Municipal, par 10 voix, valide le devis de l'entreprise SANVOISIN pour un montant de 700 € maximum pour la ½ journée.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le/La secrétaire
Sylvain LHOMME

Le Maire
Frédéric PAILLARD

MAIRIE DE LA BARRE
R.F.
39700 JURA